

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
10 JUILLET 2025**

Transmission en Préfecture	11 JUIL. 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1er juillet 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - DECARD Guillaume.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max – MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François MOISSIN

DELIBERATION N° 2025-013		CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ENTRE LE S.E.V.E ET ADOS – COOPERATION DECENTRALISEE BOKHOL (SENEGAL)
Affiché du au		

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Syndicat de l'Eau du Var Est est engagé dans le renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Bokhol dans la région de Dagana au Sénégal.

Le SEVE a décidé d'engager une première action consistant à la réalisation de travaux destinés à ramener la station de production d'eau potable du village de Bokhol à sa capacité de production initiale (soit de 158 m³/j constaté au diagnostic, à 240 m³/j).

Pour mettre en œuvre ce programme, le SEVE fait appel à l'association ADOS, présente au Sénégal dans les Régions de Matam et de Saint-Louis depuis près de 20 ans.

Dans ce cadre il convient de passer avec l'Association ADOS, une convention de maîtrise d'œuvre, afin de fixer notamment les missions et engagements des parties, les modalités de versement des subventions.

Le Budget s'élève à 137 702 € pour l'exécution de l'ensemble du programme :

- Réalisation de travaux de réhabilitation de l'unité de potabilisation de Bokhol,
- Actions de formations auprès des acteurs et sensibilisation des populations
- Mise en place d'espaces de concertation inter acteurs pour faciliter la participation des citoyens à la gouvernance de l'eau et l'assainissement

La participation financière des acteurs se répartit comme suit :

- Agence de l'Eau RMC 68 851 €
- SEVE 58 069 €
- Collectivités locales 10 782 €

Le Comité Syndical est donc invité à :

- **APPROUVER** la convention de maîtrise d'œuvre entre le Syndicat de l'Eau du Var Est et ADOS
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de maîtrise d'œuvre entre le Syndicat de l'Eau du Var Est et ADOS.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette convention.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'œuvre entre le Syndicat de l'Eau du Var Est et ADOS
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de maîtrise d'œuvre entre le Syndicat de l'Eau du Var Est et ADOS.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir les démarches afférentes et à signer tous documents et actes relatifs à cette convention.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

Liliane

Liliane BOYER

